Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260506-2026_05_06_11-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

SÉANCE DU MERCREDI 06 MAI 2026

L'An deux mil vingt-six, le **Mercredi 06 mai à dix-huit heures trente**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué par expédition en date du 29 avril 2026, s'est réuni au C.C.A.S. à la Maison Sociale sous la Présidence de Madame France LE DOUARIN, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Céline L'HOTELLIER, Conseillère municipale et membre du C.C.A.S. a été élue Secrétaire de Séance.

C.C.A.S. du 06-05-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	05	06	10	00

- ❑ **TARIFICATION 2026 DE L'HEBERGEMENT DES RESIDANTS**
- ❑ **ASSURE A L'EHPAD DE L'HORIZON BLEU D'ERQUY**

MEMBRES DU CCAS	11
PRÉSENCE MAXIMALE	07
MANDANTS PERMANENTS	04
ABSENTS TOUTE LA SÉANCE	00
APTES A VOTER	11

CONVOCATION	29-04-2026
RÉUNION	06-05-2026
AFFICHAGE	Sans objet
TRANSMISSION	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Questions Traitées Par les Présents		Présents	Absents	Mandans	PROCURATIONS	
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Première Question	Dernière Question				MANDATAIRES	
MEMBRES ÉLUS	RENAUT SYLVAIN	Président du C.C.A.S.	1	1	0	0	1	LE DOUARIN France	DÉSIGNATION DES MANDATAIRES
	LE DOUARIN FRANCE	Adjointe au Maire			1	0	0		
	DETREZ NICOLE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	LE MOUNIER VALERIE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	L'HOTELLIER CELINE	Conseillère Municipale			1	0	0		
	PASCO MICHAËL	Conseiller Municipal			1	0	0		
MEMBRES EXTÉRIEURS	CRAMOISAN ANNICK	Membre Extérieur			0	0	1	DETREZ Nicole	
	DEGARDIN KARINE	Membre Extérieur			0	0	1	GALLAY Dominique	
	GALLAY DOMINIQUE	Membre Extérieur			1	0	0		
	JUGON HERVE	Membre Extérieur			0	0	1	RENAULT André	
	RENAULT ANDRE	Membre Extérieur			1	0	0		
DÉCOMPTE DE LA PARTICIPATION LA PLUS ÉLEVÉE					07	00	04		

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260506-2026_05_06_11-DE

C.C.A.S. du 06-05-2026				
An	Mois	Jour	QN°	Subd
2026	05	06	10	00

- ❑ **TARIFICATION 2026 DE L'HEBERGEMENT DES RESIDANTS**
- ❑ **ASSURE A L'EHPAD DE L'HORIZON BLEU D'ERQUY**

Dans le cadre de l'approbation de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026, Madame la Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale propose au Conseil d'Administration d'approuver les nouveaux tarifs journaliers applicables au 01 avril 2026 qui seront facturés aux Résidants permanents et temporaires tels qu'ils sont ci-après détaillés.

1	ÉLEMENTS TARIFAIRES POUR LES PLUS DE 60 ANS (RESIDANTS PERMANENTS)		
Tarifs de la Dépendance		Tarif Hébergement Résidants Permanents	Tarif Journalier Hébergement + Talon
GIR 1 et 2 :	24,05 €	Personne seule : 67,63 €	Personne seule : 73,79 €
GIR 3 et 4 :	15,26 €	Personnes en Chambre double : 56,90 €	Personnes en Chambre double : 63,06 €
GIR 5 et 6 (Talon) :	6,16 €		

2	ÉLEMENTS TARIFAIRES POUR LES PLUS DE 60 ANS (RESIDANTS TEMPORAIRES)		
Tarifs de la Dépendance		Tarif Hébergement Résidants Temporaires	Tarif Journalier Hébergement + Dépendance*
GIR 1 et 2 :	24,05 €	Personne seule : 78,46 €	Personne Seule GIR 1 et 2 : 102,51 €
GIR 3 et 4 :	15,26 €		GIR 3 et 4 : 93,72 €
GIR 5 et 6 (Talon) :	6,16€		GIR 5 et 6 (Talon) : 84,62 €

*En fonction du classement de la dépendance de la personne âgée (grille AGGIR)

3	ÉLEMENTS TARIFAIRES POUR LES PERSONNES DE MOINS DE 60 ANS		
Tarifs de la Dépendance		Tarif Hébergement Résidants moins de 60 ans	Tarif Journalier Hébergement + Talon
GIR 1 et 2 :	Sans objet	Personne Seule : 67,30 €	Sans objet Pas de talon
GIR 3 et 4 :	Sans objet		
GIR 5 et 6 (Talon) :	Sans objet		

Invité à se Prononcer, le Conseil d'Administration,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER à compter du 1er avril 2026, les tarifs hébergement et dépendance applicables à l'EHPAD de l'Horizon Bleu, tels que ci-dessus proposés par Monsieur le Président du C.C.A.S.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Sens de la Décision						Approbation		Décompte des Suffrages			
Élus	Présents	Mandants	Absents	Retrait	Habilités	Abstenus	Votants	Blancs	Exprimés	Pour	Contre
11	07	04	00	00	11	00	11	00	11	11	00

Le Président du CCAS,
Sylvain RENAUT,
ERQUY, le 06 mai 2026

Ville d'ERQUY Centre Communal d'Action Sociale (Côtes d'Armor)